

FAITS DIVERS/ JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Rattrapé un mois après avoir fauché mortellement une piétonne

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LE 24 juillet 2021, Laure Frida Omoghe Sima, une jeune femme de 24 ans, avait perdu la vie des suites d'un accident de la circulation. On se rappelle que le responsable de ce drame, après avoir percuté la victime, avait pris la clé des champs. Il vient d'être confondu par les gendarmes. Il s'agit d'Issitou Bella, un homme d'une soixantaine d'années, Présenté devant le parquet de Libreville, celui-ci a été placé sous mandat de dépôt mercredi dernier. Un soulagement pour la famille de la victime. Le jour du drame, à la tombée de la nuit sur l'axe PK13-Essassa, Laure Frida Omoghe Sima échange avec un ami. Pendant qu'ils papotent, un véhicule pick-up Ford de couleur bleue fonce à vive vitesse du côté du PK12, et percute violemment la jeune dame qui meurt sur-le-champ. Mais, le chauffeur ne s'arrête pour porter secours à



Depuis mercredi, Issitou Belle séjourne à la prison centrale de Libreville

sa victime et poursuit tranquillement sa route. Dans sa fuite, il détruit le barrage de gendarmerie érigé à environ 500 mètres. Les pandores informés de l'accident causé par ce véhicule, le prennent aussitôt en chasse. Mais en vain. Quelques jours après le drame, l'auteur présumé dépose tranquillement le véhicule accidenté dans un garage aux fins de réparation. Puis le récupère au bout de quelques jours, avant de reprendre normalement sa

vie. Pendant ce temps, l'enquête ouverte par les gendarmes progresse. Et les indices orientent les enquêteurs au domicile de M. Issitou Bella qui réside effectivement à Essassa, le quartier où l'accident s'est produit. Il est interpellé dans son salon, alors qu'il est confortablement installé dans un fauteuil entouré de quelques membres de sa famille. Donc, fin de cavale. Et justice sera rendue à Laure Frida Omoghe Sima.

Accident d'abattage: Kassangoye s'en sort progressivement

Damien MADEBE
Koula-Moutou/Gabon

ALORS que les campagnes de sensibilisation sur le métier d'abattage battent leur plein au sein des sociétés d'exploitation forestières, Jean-Claude Kassangoye, employé à la société SFG, sur l'axe Lastoursville-Carrefour Leroy Gabon, vient d'être victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie. Un arbre qu'il abattait est tombé sur lui au moment où il tentait de s'éloigner de la zone de sa chute.

Transporté d'urgence à l'hôpital Paul-Moukambi de Koula-Moutou, sa vie ne serait plus en danger. Mais les traces du traumatisme subi sont importantes. Selon ses collègues de travail, "c'est grâce à Dieu s'il n'est pas mort dans cet accident". Il est vrai, rappellent-ils, que la plupart des accidents d'abattage sont mortels. Et dans le cas de celui dont a été victime Jean-Claude Kassangoye, la zone et les éléments de l'endroit ne favorisaient, de fait pas qu'il s'en sort.

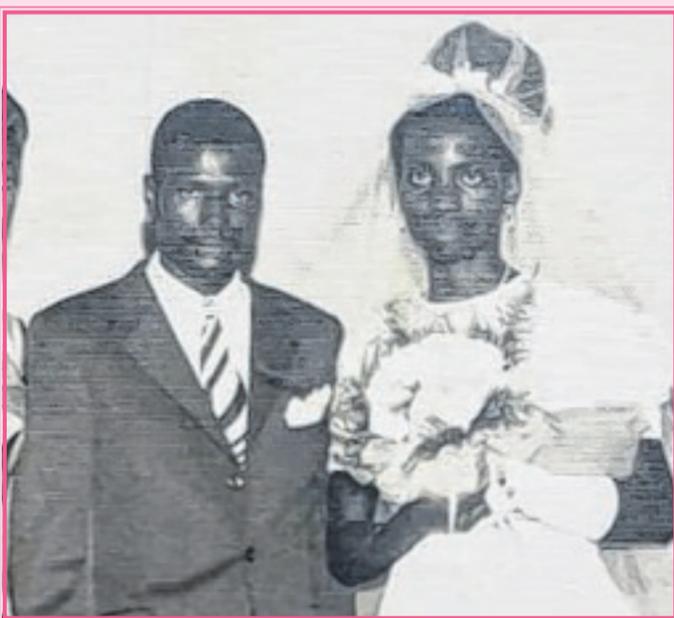


Jean-Claude Kassangoye sur le lit de l'hôpital après son accident d'abattage d'arbre.

C'est dire qu'il est véritablement un miraculé.

Cependant, ajoutent quelques employés de la société SFG, les sociétés d'exploitation du bois qui essaient à l'intérieur du pays souffrent pour la plupart de l'absence de formation en secourisme de leur personnel. La dangerosité de l'activité devrait, indiquent-ils, amener leurs hiérarchies à se pencher sérieusement sur ce problème de déficit d'expérience qui affecte les ouvriers commis à ces tâches d'abattage. Ce qui aurait pour conséquence de réduire le taux d'accidents mortels souvent enregistrés dans les chantiers forestiers.

Mariage



Daniel et Marcelle Epoulou-Modiya 50 ans de vivre ensemble, main dans la main. 50 ans de discussions, pas toujours d'accord. 50 ans de découvertes, tous les jours.

50 ans de mariage tout simplement

Il y a 50 ans vous vous êtes unis.

6 enfants plus tard et toute une descendance,

C'est sans regret que vous pouvez dire

Que votre vie a bien été remplie et que ce n'est pas fini

Christophe, Elvis, Cédric, Igor, Corinne, Nicolas, Anna, Henri, Sarah, Ethan, Ibekelya, Aaron,

Noah, Elijah, Keryann et Georges vous célèbrent en ce jour et vous souhaitent de joyeuses noces d'or.

En prison pour maltraitance

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

LES habitants du quartier "Salsa", à Port-Gentil, sont encore sous le choc. La semaine dernière vers 18 heures, une mère de famille, Glwadyss Arimba Wora, Gabonaise de 41 ans, pour punir sa fille de 12 ans, a intimé à cette dernière l'ordre de tremper les mains dans de l'eau bouillante, qu'elle avait préalablement préparée à cet effet.

Informée de cette situation, la brigade de gendarmerie du centre s'est rendue sur les lieux où elle a interpellé la mère de famille, auteure de ce forfait. Rencontrée dans les locaux de la gendarmerie, cette dernière raconte: "mardi, vers 18 heures, en rentrant de mes bricoles, j'ai trouvé la maison dans le désordre, ma fille n'ayant pas fait le boulot du soir. Du coup, je suis entrée dans une colère noire,



Glwadyss Arimba Wora, dans les locaux de la gendarmerie avant son défèrement.

et je l'ai frappé. Puis, j'ai chauffé de l'eau que j'ai ensuite reversée dans un seau, tout en demandant à l'enfant d'y tremper ses mains. C'est ainsi qu'elle s'est brûlée... " Quant à la question qui lui a été posée de savoir si elle avait l'habitude de maltraiter ses enfants, elle n'est pas allée par quatre chemins pour reconnaître qu'elle pratiquait fréquemment la maltraitance de sa progéniture.

"J'ai l'habitude de les corriger, mais pas jusqu'à ce point. Moi-même je me pose la question de savoir ce qui m'a poussée pour en arriver là. Je n'ai pas contrôlé ma colère", a-t-elle avoué. Présentée devant le procureur de la République, elle a été placée, après audition, sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château en attendant son jugement.